

N/REF : 16/04/2025 13H52 C:264610 I:34975
V/REF : 1559077 / CARELLA CLARA
V/Email reçu le Mercredi 16/04/2025 à 13H52

CITYA HENRY

**30 ALLEE HENRI FRENAY
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 50 BUISSONIEES
50 RUE DES BUISSONNEES
38600 FONTAINE

St Martin-H, le 18 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 48-54 BUISSONNEES - FONTAINE - MME CHANTRIAUX 06 13 44 58 57

MOTIF : INTERVENIR CAR NOTRE LOCATAIRE, MADAME CHANTRIAUX, EN COPIE DE CE MAIL, NOUS
SIGNALE QUE POUR LA 3EME OU 4EME FOIS, LES CAVES
SONT DE NOUVEAUX INONDÉES
TRES URGENT TOUT LE RÉSEAU ÉGOUT EST BOUCHÉ.
POUR ACCÉDER DANS LES CAVES VOUS POUVEZ CONTACTER MADAME PERFETTI
06 52 66 93 40
A PRIORI QUELQU'UN EST DÉJÀ VENU DÉBOUCHER IL Y A QUELQUES TEMPS IL FAUT
PRÉVOIR NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

Donneur d'ordre : Mme C. CARELLA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 16/04/2025 A 15H30
INTERVENTION DEPUIS LES CAVES DE L'ALLÉE N° 52
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DU REGARD INTERIEUR A PARTIR DES CAVES
POMPAGE DES CAVES ET HALL D'ENTREE
EXTRACTION DES LINGETTES ET PRESERVATIFS
TEST BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 18/04/25 à 10H09 Mme E VIETTI

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	180,44	360,88
	TOTAL H.T.			360,88
	T.V.A. a 10,00%			36,08
	TOTAL T.T.C.En EURO			396,96

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN